Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale du Lot

Formations Santé Sécurité au Travail

Mise à jour : Novembre 2022

Réglementation

L'employeur doit donner aux travailleurs « les instructions appropriées ». Dans le cadre de l'obligation de sécurité qui lui incombe, l'employeur est donc tenu de mettre en œuvre des actions d'information et de formation au bénéfice des travailleurs afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention appropriées. (Art. L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail)

Rôle des formations

Le rôle de ces formations à la sécurité est de renforcer les compétences des agents et de les instruire sur :

- Les précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et, le cas échéant, celles des autres personnes occupées dans l'établissement,
- Les mesures de prévention à respecter dans la collectivité,
- La conduite à tenir en cas d'accident.
- La signalisation de sécurité, à propos de laquelle les travailleurs sont régulièrement informés de manière appropriée. Elle fournit les indications relatives à la sécurité ou à la santé et la conduite à tenir qui en résulte.

Modalité de mise en œuvre des formations

Les formations doivent être adaptées :

- À la taille de la collectivité,
- À la nature de son activité et des risques qui y sont identifiés, ainsi
- Qu'aux types d'emplois occupés par les agents.

Elles concernent :

- Les travailleurs nouvellement embauchés,
- Ceux qui changent de poste et de technique,
- Ceux qui reprennent leur travail après un arrêt de travail d'au moins 21 jours,
- Les travailleurs temporaires ou sous contrat à durée déterminée *(qui bénéficient d'une formation renforcée et d'un accueil et une information adaptés dès lors qu'ils sont affectés à des postes de travail présentant des risques particuliers),*
- Les salariés d'entreprises dites extérieures, en particulier lors d'interventions dans des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'employeur est chargé de la mise en œuvre des actions en collaboration avec le médecin de prévention et, s'il existe, le préventeur de la collectivité.

Le temps affecté à ces actions est considéré comme du temps de travail et s'effectue pendant l'horaire normal de travail.

Guide des formations obligatoires 2022

THÉMATIQUE	NIVEAU	ANIMATION	TEXTE DE RÉFÉRENCE
AIPR			
AIPR	Opérateur / encadrant / Concepteur	Inter - Intra - Digitale	art 21 de l'arrêté du 15/02/2012
AMIANTE (SOUS-SECTION 4)			
Amiante (sous-section 4)	Sensibilisation / opérateur / encadrant de chantier / encadrant technique	Inter - Intra - Digitale	Article R.4412-117 / Arrêté du 23 février 2012
CHANTIER			
Chantier	Sensibilisation / signalisation / intervention	Inter - Intra - Digitale	
CONTROLEUR TECHNIQUE AUTOMOBILE			
Controleur Technique automobile	Initiale VL / Recyclage VL / exploitant de centre	Inter	
COORDINATEUR SPS			
Coordinateur SPS	Niveau 1 / 2 / 3	Inter	Article R4532-25 du code du travail
ÉLECTRICITÉ			**Article R4535-12**
Habilitation électrique NF C 18510	Sensibilisation / intervention / maintenance / encadrant	Inter - Intra - Digitale	Article R4544-9 / R4544-10 /
Habilitation électrique NF C 18550 Véhicule électrique / hybride	Sensibilisation / intervention / maintenance / encadrant	Inter - Intra - Digitale	Arrêté du 20 novembre 2018
Habilitation électrique NF C 18505 TST Batterie stationnaire / engins / véhicules	Connexion / nettoyage / remplacement / entretien	Inter	Article R4544-11
ERGONOMIE			
Ergonomie	Sensibilisation / manutention	Intra - Digitale	R.4541-8 / R.4542-16
ESPACE CONFINÉ			
Espace confiné	Sensibilisation / formation intervenant / formation responsable	Intra - Inter	Recommandation CNAMTS R.447
FERROVIAIRE			
Ferroviaire	Sensibilisation / formation locotracteur	Intra - Digitale	Décret 92-352
INCENDIE			
Incendie (Extincteur - évacuation - équipement)	Sensibilisation / Utilisation	Intra - Digitale	Article R.4227-39 / Article R.4323-106
QHSE			
QHSE - Légionnelle TAR	Intervention / maintenance / encadrant	Intra - Digitale	Arrêté ministériel du 14 décembre 2013
QHSE - Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)	Sensibilisation / Recyclage / préparation et Examen CSTMD	Inter - Intra	Arrêté du 9 mai 2008
QHSE - Gestion des déchets industriels	Réglementation à la gestion /Mettre en œuvre une procédure de gestion	Intra	Article R 543-67
ATEX	Sensibilisation / intervention / maintenance / encadrant technique	Inter - Intra - Digitale	Article R4227-49 / Arrêté du 08/07/2003
Risques chimiques	Sensibilisation / formation aux risques	Intra - Digitale	Article R.4412-38
Accueil des personnes en situation de Handicap	Sensibilisation / formation à l'accueil et accompagnement	Intra - Digitale	Article L4142-3-1 + art 12 de l'ordonnance n°2014-1090
Fresque du climat	Sensibilisation sur l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action	Intra - Digitale	
LEVAGE - CONDUITE D'ENGINS			**Article R4323-55 / R4323-56 code du travail**
Engins de chantier	Sensibilisation / Formation à la conduite / CACES	Inter - Intra - Digitale	Arrêté du 2 décembre 1998
Ponts roulants	Sensibilisation / Formation à la conduite / CACES	Inter - Intra - Digitale	Article R4323-55 code du travail
Nacelles	Sensibilisation / Formation à la conduite / CACES	Inter - Intra - Digitale	Arrêté du 2 décembre 1998
Chariots	Sensibilisation / Formation à la conduite / CACES	Inter - Intra - Digitale	Arrêté du 2 décembre 1998

Guide des formations obligatoires 2022
(suite)

THÉMATIQUE	NIVEAU	ANIMATION	TEXTE DE RÉFÉRENCE
MACHINE			
Machine	Réglementation CE / conformité / sécurisation	Intra	
RAYONNEMENT			
Rayonnement PCR	Secteur médical / secteur industrie	Inter - Intra	Artcile R4451-58
RISQUES CHIMIQUES			
Risques chimiques	Sensibilisation / formation aux risques	Intra - Digitale	Article R.4412-38
RISQUE ROUTIER			
Risque routier	Sensibilisation / formation / coaching	Intra - Digitale	
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL			
Sauveteur secouriste du travail	Sensibilisation / formation de secouriste	Inter - Intra - Digitale	R.4224.15
SOFT SKILLS			
Soft skills : communication	Management / impact / aisance / conviction	Intra - Inter	
Soft skills : Pack office	Excel / Word / Outlook	Intra - Inter	
Soft skills : Gestion du conflit	Management / relation publique	Intra - Inter	
Améliorer l'expérience client en adaptant sa communication à chaque profil	Formation communication / comportement / mise en situation	Intra	
SOUDAGE			
Soudage	Initiation / perfectionnement	Intra - Inter	Arrêté du 1er juin 2004
SPÉCIALISTE EN CONTRÔLE			
Accessoires de Levage	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R4323-22 à 28 / R4721-11
Appareils de levage	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R4323-22 à 28 / R4721-11
Portes et portails	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R4224-12 ET R4224-13
Installation électrique	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R 4626-16 à 19
Echelles et escabeaux	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	Art L. 4321-1 et Art R. 4322-1
Système de stockage (Rayonnage)	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	L4321-1 du Code du travail.
Equipements de protection (Harnais - longes - ligne de vie...)	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R4323 - 95 à 103
Échafaudage	Spécialiste en contrôle maintien et développement des compétences	Intra - Inter	R4323-22 à 28 / R4721-11
THERMIQUE PRESSION			
Chaufferie	Rondier / conduite de chaufferie / AQI	Intra	Arrêté du 20 novembre 2017
Équipements sous pression (ESP)	Réglementation / utilisateur	Intra	Arrêté du 20 novembre 2017
Autoclaves	Réglementation / utilisateur	Intra	Arrêté du 20 novembre 2017
TRAVAUX EN HAUTEUR			
Travaux en hauteur	Utilisateur / maintien et développement des compétences	Inter - Intra - Digitale	Article R4323-89
EPI (Harnais / ligne de vie...)	Sensibilisation / formation	Inter - Intra - Digitale	Articles R.4323-104 à 106
Echafaudage pied / roulant	Sensibilisation / formation	Inter - Intra - Digitale	Article R.4323-69 du Code du Travail